

Acheter des forêts pour les protéger

De plus en plus de citoyens achètent des forêts, pour leur épargner une exploitation excessive. Un mouvement incarné par une vingtaine de collectifs nés ces trente dernières années. De la sylviculture douce à la protection intégrale, les méthodes de gestion sont variées mais ont un but commun : protéger la forêt et en prendre soin.

Sur la gauche, des rangées de pins noirs d'Autriche, bien alignés, tous de même hauteur et diamètre. À droite, « un bouquet d'essences associées entre elles, décrit Patrice Weiss, initiateur du groupement forestier de la Blache de la Varaine. *Chênes pédonculés, tilleuls, érables, pommiers sauvages...* ». La frontière est clairement marquée : sous la plantation de résineux, aucune autre végétation ne pousse, alors que le sous-étage foisonne sous les essences locales. Ce tableau se trouve au sud du massif du Vercors, à quelques pas du hameau de Souvestrière (Drôme), là où Patrice Weiss a posé ses valises trente ans auparavant : « *Les pins ont poussé de 15 m depuis mon arrivée. Une croissance six fois plus rapide que celle des chênes* ». Les résineux grignotent l'espace libre, au détriment des espèces endémiques. Ce constat amène Patrice Weiss à créer, en 2018, un groupement forestier pour y acheter 12 ha dont 7 ha de « forêt relique » : « *Je n'avais pas envie d'en faire une affaire personnelle. Le but est de réintroduire les feuillus à la place des pins noirs, mais le chemin doit aussi amener d'autres personnes que moi à s'intéres-*

ser à la forêt ». D'un chêne cabossé, ce passionné remonte 4 000 ans avant J.-C. pour nous conter l'histoire des lieux : « *Cet arbre est marqué par des coupes de branches, données comme fourrage aux animaux. Même transformée par l'homme, cette forêt est riche en biodiversité, contrairement à l'autre, artificielle* ». Pour diversifier cette dernière, le groupement a plusieurs pistes : « *planter des essences locales dans les zones où l'herbe arrive à pousser, ou couper des pins noirs pour faire de la place à la végétation d'origine* ».

UNE SYLVICULTURE RAISONNÉE

Une mission qui touche de plus en plus de citoyens, prêts à investir leurs économies dans des groupements forestiers, ou même à en faire don, comme en témoigne la levée de fonds réalisée par la jeune association corrézienne Faîtes et Racines : « *En six mois, nous avons récolté 60 000 €. La rapidité avec laquelle nous avons atteint notre objectif nous a surpris* », se souvient Antoine Henry, membre fondateur de l'association créée en 2018. Avec 200 membres, elle possède 5 ha de forêts, bientôt



60, dont la gestion est envisagée au cas par cas : « Notre première parcelle est un taillis de chênes qui ne nécessite pas forcément d'intervention et dont le bois n'a pas de valeur actuellement. Nous avons décidé de ne pas y toucher. En revanche, un des terrains en cours d'achat est planté de résineux ; l'idée sera de diversifier cette forêt de production en prélevant des arbres, pour faire de la place aux essences locales ». Faïtes et Racines est née en réaction à l'explosion de la sylviculture intensive dans le sud de la Corrèze : « Le conseil départemental a mené une campagne d'élagage en demandant aux propriétaires de couper arbres et branches au bord des routes, raconte Antoine Henry. Ces travaux étant coûteux, les coopératives forestières ont démarché les propriétaires pour leur proposer de couper des parcelles entières : ils gagnaient de l'argent au lieu d'en perdre. Ainsi, nous avons vu des arbres être abattus n'importe comment : des feuillus centenaires ont été tronçonnés,

“Nous ne sommes pas contre la présence de l'humain, [...] ni contre l'élevage”

GILBERT COCHET, ADMINISTRATEUR DE L'ASPAS

ainsi que des haies essentielles au maintien du terrain... et des camions grumiers se sont succédé sur les routes. La sylviculture intensive existait déjà autour de chez nous, mais elle était moins visible ». Pour apprendre la gestion forestière, Faïtes et Racines s'appuie notamment sur le Réseau pour les alternatives forestières (RAF), composé de professionnels de la forêt et du bois et de citoyens passionnés, qui dispense des formations et vient d'éditer le guide

—
Si la plantation de résineux n'est pas maîtrisée, elle risque de “grignoter” la forêt de feuillus, en lui faisant de l'ombre.



— Pas besoin d'être un professionnel de la forêt pour s'engager. Patrice Weiss (ci-dessus), initiateur d'un groupement forestier dans le massif du Vercors, est conteur et passionné par la nature qui l'entoure. Gilbert Cochet (page de droite), administrateur de l'Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas), observe un couple d'aigles royaux qui nichent sur les falaises de la réserve du Grand Barry, dans la Drôme.

Agir ensemble en forêt. « La sylviculture intensive s'explique par la nécessité d'être compétitif par rapport aux bois tropicaux et scandinaves qui dominent le marché, précise Nathalie Naulet, du RAF. Le réseau a été créé par des forestiers, opposés à une gestion simplifiée de la forêt, aux abatteuses et autres machines de plusieurs tonnes qui tassent le sol ; au fait de considérer la forêt comme un champ de carottes. »

ASSOCIATION OU GROUPEMENT ?

Le RAF met également en relation les différents collectifs : sous forme de groupements forestiers ou d'associations, une vingtaine ont été recensés actuellement. « Nous fonctionnons grâce aux dons, explique Antoine Henry, de Faïtes et Racines, contrairement aux groupements forestiers, financés par l'apport de capitaux des membres sociétaires. » « L'association permet de sécuriser l'achat du terrain, complète Gilbert Cochet, pionnier de ce mouvement de sauvegarde des forêts par l'acquisition foncière. Si elle meurt, ses propriétés peuvent revenir

à un organisme similaire. Si elle est reconnue d'utilité publique, une association peut recevoir des legs, ce qui lui donne une plus grande capacité d'action. »

C'est le cas de l'Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas), dont Gilbert Cochet et sa femme, Béatrice Kremer-Cochet, naturalistes professionnels, sont administrateurs : « Nous avons mis au point ce mode de protection de la forêt dans les années 1990, raconte Gilbert Cochet. L'idée nous est venue suite à la destruction, par coupe rase, de l'habitat d'un aigle botté, rapace rare et très discret ». Le couple de naturalistes crée d'abord l'association Forêts sauvages, avec laquelle il réalise les premières acquisitions, avant d'initier, avec l'Aspas, les réserves de vie sauvage, pour un total de 1 000 ha environ de forêts préservées. « Il existe bien des réserves biologiques intégrales créées par l'État [22 868 ha, selon l'Agreste, ndlr], mais leur pérennité n'est pas garantie en cas de changement politique, poursuit Gilbert Cochet. Autre exemple, dans la réserve naturelle drômoise des Ramières, où une forêt alluviale



TROIS QUESTIONS À...

LOUKAS BENARD, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CGT FORÊT

Que pensez-vous de l'investissement citoyen ?

C'est une des meilleures garanties contre la marchandisation de la forêt car, de notre côté, l'État considère de plus en plus l'Office national des forêts (ONF) comme une entreprise : la forêt doit être rentable, plus qu'un service public. Quant aux forêts privées, elles sont convoitées par des grands investisseurs qui optent pour une gestion productiviste.

« Une garantie contre la marchandisation de la forêt »

Tous ces citoyens ne sont pas des spécialistes des forêts. Sont-ils bien placés pour les gérer au mieux ?

Ces mouvements naissent de l'impact de la sylviculture intensive autour de chez eux. Cette prise de conscience et cette réappropriation les amènent à se renseigner, à mieux comprendre le fonctionnement des forêts. Même s'ils ne sont pas des professionnels, leur gestion va dans le sens de l'intérêt général.

Des conseils ?

Ne pas hésiter à discuter avec les forestiers pour connaître les particularités locales. L'association Pro Silva, qui promeut une sylviculture irrégulière, est aussi une bonne source d'information. Mieux on connaît les écosystèmes forestiers, mieux on peut répondre aux attentes de la forêt.

privée a été coupée. Malgré un statut protecteur, le propriétaire forestier peut y faire ce qu'il veut. L'achat est donc le meilleur moyen d'imposer des règles de protection. »

POUR DES FORÊTS EN LIBRE ÉVOLUTION

Ainsi, dans les réserves de vie sauvage, pas de chasse, de pêche ni de pâturage, de coupe d'arbres ou de bivouac ; les espaces sont réservés à la vie sauvage, en libre évolution. Un règlement est affiché sur un panneau, comme on en trouve à l'entrée de la réserve du Grand Barry (Drôme). Située dans le Diois, c'est la première réserve de vie sauvage acquise par l'ASPAS, en 2014 : 130 ha essentiellement répartis sur les crêtes, au-dessus des falaises : « La majeure partie de la réserve ne dispose pas de sentier d'accès, indique Béatrice Kremer-Cochet. Pour faire appliquer les règles, des gardes assermentés nous aident bénévolement, mais ils font surtout de la pédagogie, aucun PV n'a été dressé pour l'instant ». Là où aucun sentier ne va, la réserve est laissée en totale

— Les réserves ne sont pas clôturées, mais leurs entrées sont marquées par des panneaux (photos au centre et à droite) qui rappellent la réglementation déterminée par l'Aspas.



Trois quarts de forêt privée en France

Souvent perçue comme un espace sauvage, abritant une biodiversité particulière, la forêt est pourtant simplement définie comme une étendue d'au moins cinq ares, couverte d'arbres capables d'atteindre une hauteur de plus de 7 m, pour une densité d'au moins 10 %.

Le territoire métropolitain est recouvert d'un tiers de forêts, soit près de 17 millions d'hectares. Cette surface augmente de plus de 90000 ha chaque année depuis 1985. Les trois quarts de ces terres sont privées (source Inventaire national forestier) : une moitié répartie entre de nombreuses petites parcelles de moins de 4 ha, l'autre appartenant à des grands propriétaires de plus de 25 ha. Ces derniers sont souvent des investisseurs (banques, assurances, fonds de pension), la forêt étant le troisième portefeuille après les valeurs boursières et l'immobilier. Si la forêt française est en majorité constituée de feuillus (67 %), la moitié de sa surface totale est composée d'une seule essence (51 %) et 80 % des arbres ont moins de 100 ans. Il n'existe plus de forêt primaire en métropole.

—
L'Aspas possède cinq réserves, dont la plus grande, Vercors Vie Sauvage, s'étend sur 500 ha. La randonnée est tolérée dans les réserves, sur des sentiers qui existaient avant l'acquisition par l'Aspas.

non-gestion. « Nous faisons confiance au milieu naturel et à l'écosystème fort de la forêt, explique Gilbert Cochet. Dans les forêts en libre évolution, nous avons remarqué que la flore locale arrive, au bout de quelques années, à lutter contre les espèces invasives, comme la pyrale du buis par exemple. » Mais ces deux naturalistes ne se veulent pas extrémistes : « Nous ne sommes pas contre la présence de l'humain, s'il reste discret, ni contre l'élevage respectueux de l'environnement. Nous avons également besoin du bois comme écomatériau, mais il faut aussi des zones de nature libre où la faune et la flore peuvent s'exprimer ». Le cri d'un pic noir se fait entendre, alors que nous pénétrons dans la réserve. Gilbert Cochet se saisit de l'exemple pour développer l'importance de forêts diversifiées : « Cet oiseau a besoin de bois mort pour se nourrir. Il creuse ensuite plusieurs cavités et la femelle choisit celle qu'elle préfère pour nid. Les restantes sont occupées par d'autres animaux ».

Un couple d'aigles royaux surgit dans le ciel et Gilbert Cochet saisit ses jumelles : « Il y a encore du boulot ! Sur les 17 millions d'ha de forêts en France, seulement 25000 sont en protection intégrale... [0,15 %, ndlr]. Ça reste un timbre-poste ! ». Mais même le plus petit espace protégé compte, affirme le couple, « car il peut servir de corridor vers des zones en protection intégrale. L'idéal serait un système composé d'une grande partie des forêts sanctuarisées et de forêts gérées de façon écologique. Nous aurons atteint une sorte d'harmonie entre la préservation de l'homme et celle de la forêt ». ●

EN SAVOIR+

—
- Réseau pour les alternatives forestières alternativesforestieres.org
- Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas) aspas-nature.org
- Agir ensemble en forêt – Guide pratique juridique et humain, Pascal Laussel, Marjolaine Boitard et Gaëtan du Bus de Warnaffe, éd. Charles Léopold Mayer, 2018, 24 €.